



© 2025 Les Echos Publishing

Selon l'Assurance maladie, l'année 2024 a connu une forte hausse des faux arrêts de travail vendus notamment via les réseaux sociaux ou sur internet, entraînant un préjudice financier de plus de 30 M€ (contre 8 M€ en 2023). Pour lutter contre ces pratiques, elle a mis en place un nouveau formulaire Cerfa plus difficile à falsifier. Disponible depuis le mois de septembre dernier, ce formulaire devient obligatoire au 1^{er} juillet 2025 pour tout envoi d'avis d'arrêt de travail papier.

Rejet des formulaires établis sur logiciel

Ce document est composé d'un papier spécial, d'une étiquette holographique, d'une encre magnétique et des traits d'identification du prescripteur. Il est disponible à la commande sur amelipro. À compter de ce mois de juillet, les formulaires remplis et imprimés depuis un logiciel de prescription seront donc rejetés par les organismes d'Assurance maladie, de même que les scans et les photocopies.

L'Assurance maladie rappelle que la télétransmission d'un avis d'arrêt de travail dématérialisé via amelipro reste tout de même le meilleur moyen d'éviter les usurpations et les fraudes.

© 2025 Les Echos Publishing